Magie sénégalaise : six mois ferme pour l'avocat-marabout

29/06/2010 à 17h29

Un avocat strasbourgeois d'origine sénégalaise a été condamné vendredi à 18 mois de prison dont 12 avec sursis pour sa participation à une arnaque à la "multiplication magique" de billets de banque, pour un préjudice proche de 190.000 euros.

Me Cheickh Dabo, 43 ans, devra également s'acquitter d'une amende de 30.000 euros, et de 4.000 euros de dommages et intérêts à sa victime. La peine prononcée étant inférieure à 24 mois, elle fera l'objet d'un aménagement, ce qui devrait éviter la prison à l'avocat. Djiby Diop Thiam, 39 ans, que Me Dabo hébergeait chez lui au moment des faits, était également poursuivi. Il a été condamné à 24 mois de prison, dont 14 avec sursis, et également à 30.000 euros d'amende.

La victime, un entrepreneur d'origine turque aurait perdu près de 190.000 euros dans cette arnaque, organisée autour de séances de magie et d'incantations religieuses réalisées en 2008, au domicile de l'avocat, par le "marabout" sénégalais. L'argent, mêlé à du riz, était déposé dans un carton sur lequel étaient inscrits des versets du Coran. Grâce à divers rites et incantations, les billets étaient censés se multiplier. Mais de séance en séance, la victime ne revoyait pas sa mise mais devait au contraire verser de nouvelles sommes pour "libérer" l'argent déjà confié.

Source : Voila.fr